



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

## Séance du jeudi 3 mars 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
<p><b>Date de la convocation</b> 23 février 2016</p> <p><b>Date d'affichage</b> 23 février 2016</p> <p><b>Objet de la délibération</b> <i>Pôle services techniques – Service de la commande publique – Création de la commission consultative des services publics</i></p> <p>Vote pour à l'unanimité</p> <p><b>POUR : 33</b> <b>CONTRE : 0</b> <b>ABSTENTION : 0</b></p>		

L'an deux mille seize, le trois mars deux mille seize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

### Etaient présents :

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, LUNGERI Carine, MAESTRACCI Sylvie.

### Procurations :

DUPONT Thierry donne procuration à GARRON André,  
CHAOUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,  
MANDON-BONHOMME Céline donne procuration à DAVIGNON Jacques

### Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

La loi du 27 février 2002 modifiée relative à la démocratie de proximité impose aux communes de plus de 10.000 habitants la création d'une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Ainsi la commission doit examiner chaque année :

1. Les rapports des délégataires des services publics locaux,
2. Les rapports sur le prix et la qualité des services d'eau potable, d'assainissement,
3. Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
4. Le rapport établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle est également consultée sur :

1. Tout projet de délégation de services publics,
2. Tout projet de création de régie dotée de l'autonomie financière,
3. Tout projet de partenariat,
4. Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement.

La composition de la commission comprend obligatoirement :

- Un président : le maire ou son représentant
- Des membres du conseil municipal, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,
- Des représentants d'associations locales, nommés par le conseil municipal.

Il est proposé de composer la commission comme suit :

13 membres, dont :

- le président : le maire ou son représentant
- 7 conseillers municipaux
- 5 représentants d'associations locales..

Les listes déposées sont les suivantes :

Liste A :

- M. André GARRON
- M. Philippe LAURERI
- Mme Danielle RAVINAL
- M. Joseph FINO
- Mme Huguette BORELLI
- M. Patrick BOUBEKER
- Mme pascale TREQUATTRINI
- Mme Sandrine BELTRA

Liste B :

- M. Jacques DAVIGNON
- Mme Céline BONHOMME
- Mme Sylvie MAESTRACCI

Liste C :

- M. Régis CHEVROT
- Mme Carine LUNGERI

Liste D :

- M. René GRISOLLE
- Mme Aude MAIRESSI

Selon la règle de la proportionnelle, la liste A obtiendrait 8 sièges.

Au vu de ce résultat et afin de permettre une meilleure représentation, il est proposé, avec l'accord de la liste A, d'attribuer 3 sièges de la liste A aux listes B, C et D.

Il est par ailleurs proposé de désigner parmi les membres des associations locales :

- Mme Jeannette AUTRAN (Office culturel de Solliès-Pont)
- M. Christian LARIO (Comité de jumelage)
- M. Wilfrid POINY-TOPLAN (Association des commerçants et artisans de Solliès-Pont)
- M. Christian MARCEL (Association syndicale des arrosants)
- Mme Claude LAMBERT (Secours catholique)

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1413-1,

VU l'article 5 de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité modifiée,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,



Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **CREE** une commission consultative des services publics locaux ;
- **DESIGNE** pour y siéger :

Le président :

- Docteur André GARRON, maire ou son représentant

Les 7 conseillers municipaux membres de l'assemblée délibérante :

- M. Philippe LAURERI
- Mme Danielle RAVINAL
- M. Joseph FINO
- Mme Huguette BORELLI
- M. Jacques DAVIGNON
- M. Régis CHEVROT
- M. René GRISOLLE ;

Les 5 représentants d'associations locales :

- Mme Jeannette AUTRAN (Office culturel de Solliès-Pont)
- M. Christian LARIO (Comité jumelage)
- M. Wilfrid POINY-TOPLAN (Association des commerçants et artisans de Solliès-Pont)
- M. Christian MARCEL (Association syndicale des arrosants)
- Mme Claude LAMBERT (Secours catholique)

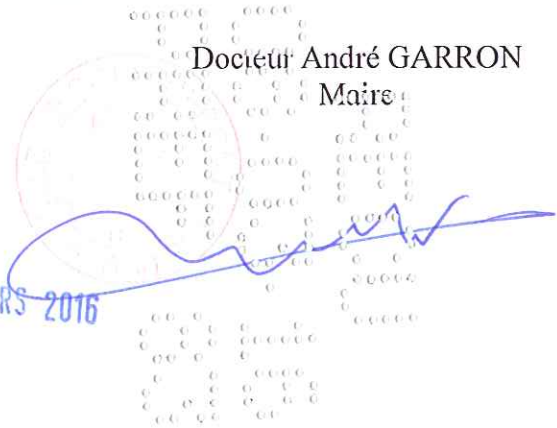
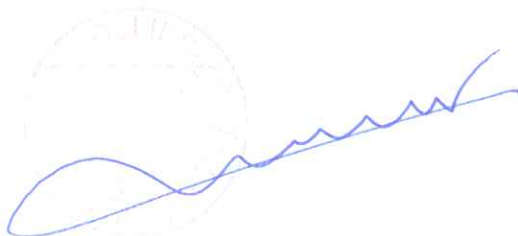
La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

08 MARS 2016

09 MARS 2016



```

      OOOO  OOOOOO
      C      C  O  C
      C      C  O  C
      OOOOO  O  C
      O  O  C  C  OOOOO
      C  C  C  C  C  C  C
      C  C  C  C  C  C  C
      C  C  C  C  C  C  C
      OOOOO  C  O  O
      O  O  O  O  O  O
      C  C  C  C  O  O
      C  C  C  C  O  O
      OOOOO  O
      OOOOO  C  O  C
      OOOOO  C  O  C
      OOOOO  C  O  C
      O  C  O  C  C
      C  C  O  C  C
      C  C  O  C  C
      C  C  O  C  C
  
```